



06 29 30 41 96
contact@af-actionformation.fr

ACTION FORMATION

www.af-actionformation.fr

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES



ORGANISATION DE LA FORMATION - Tarif : nous consulter

Prérequis

Etre titulaire d'une carte SST en cours de validité

Durée

7 heures

Effectif

10 stagiaires

Maintien des connaissances

7 heures tous les 24 mois maximum. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place des remises à niveau plus fréquentes.

Intervenant(s)

Formateur SST certifié par l'INRS

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, démonstration par le formateur, étude de cas, mise en situation

Attribution finale

Carte de sauveteur Secouriste du Travail
Attestation de fin de formation

Organisme de délivrance

INRS / Action Formation

Modalités d'évaluation

Quiz



REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Code du travail articles R4141-3-1, R4224-15
- Document de référence INRS v4



OBJECTIFS

- Maintenir et actualiser ses compétences en terme de prévention et de gestes de premiers secours.
- Prendre en compte les changements techniques ou réglementaires inhérents à la formation Sauveteur Secouriste du Travail.



PUBLIC

- Tous les sauveteurs Secouristes du Travail



PROGRAMME DE FORMATION PARTIE THEORIQUE

Révision des gestes d'urgence

- Rappel sur la protection
- Rappel sur l'examen de la victime
- Rappel sur l'alerte
- Rappel sur les gestes de secours

Actualisation de la formation

- Les risques professionnels de l'entreprise
- Actualisation du programme SST

Le programme n'est indicatif. Il est susceptible d'être modifié en fonction du niveau des stagiaires, de leurs souhaits, des risques spécifiques de l'établissement ou des nouveautés techniques.



PROGRAMME DE FORMATION PARTIE PRATIQUE

Mise en situation par des accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts entre comportement observé et comportement attendu.

60%
Pratique

40%
Théorie